

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

- le Canada a toujours maintenu que la construction par Israël d'une barrière à l'intérieur de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est est contraire au droit international;
- dans le cadre d'interventions bilatérales de haut niveau et lors de rencontres internationales telles que la Session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Commission des droits de l'homme, le Canada a exhorté les deux parties à mettre un terme à la violence et aux pratiques qui empiètent sur les droits de l'homme;
- le Canada a accordé à HaMoked, une organisation israélienne de défense des droits conférés par la loi, une aide pour la création sur Internet d'une base de données sur les garanties juridiques et les droits de l'homme destinée aux personnes engagées dans la défense des droits humains en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est;
- le Canada finance un projet réalisé par le Early Childhood Resource Centre, établi en Cisjordanie, pour sensibiliser les collectivités palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza à l'importance de la petite enfance en général, et des droits des enfants en particulier;
- le Canada a en outre appuyé les facultés de droit de l'Université de Windsor et de l'Université de Toronto pour leur permettre de conduire une mission d'évaluation du secteur judiciaire et d'offrir un cours d'une durée de deux semaines sur le droit constitutionnel, administratif et procédural. Ces initiatives distinctes mais se renforçant mutuellement devraient jeter les assises de l'engagement ultérieur du Canada à l'égard du renforcement du secteur juridique palestinien. L'ACDI a accordé des fonds pour soutenir les élections palestiniennes;
- le gouvernement et l'UNICEF soutiennent conjointement un projet de récupération scolaire offrant une éducation compensatoire à des enfants qui ont manqué des cours en raison des fermetures et des couvre-feux.

Le gouvernement condamne tous les actes de terrorisme, où qu'ils surviennent. Le Canada a appelé au démantèlement des réseaux terroristes, notamment le Hamas et le Jihad islamique.

Voici des exemples concrets de la politique canadienne à l'oeuvre :

- désignation du Hamas, du Hezbollah et d'autres groupes en tant qu'organisations terroristes conformément au Règlement de l'ONU et à la législation canadienne;
- les attentats terroristes contre des civils israéliens ont été condamnés par le gouvernement canadien dans des déclarations publiques; le Canada a pour politique de n'accepter aucune suggestion d'équivalence morale;